27.06.2018 – 10:19 Uhr

Crésus innove avec l'e-TVA

Yverdon (ots) -

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a franchi un nouveau pas en matière de digitalisation : à partir de juin 2018, les décomptes TVA peuvent être transmis par voie électronique. Crésus Comptabilité est le premier logiciel à proposer en standard l'e-TVA à ses utilisateurs.

Décompte TVA

En Suisse, les entreprises assujetties à la TVA transmettent en règle générale chaque trimestre un décompte à l'Administration fédérale des contributions (AFC) afin de déclarer leur chiffre d'affaires et les montants de TVA dus et à récupérer. Ces informations permettent à l'AFC de taxer l'entreprise.

Le décompte TVA est généralement rempli à la main, soit au moyen d'un formulaire papier, soit en saisissant en ligne les montants calculés par un logiciel comptable. Cette retranscription entraîne inévitablement un risque d'erreur et un surcoût tant pour l'entreprise que pour l'AFC.

Afin de réduire les charges administratives des entreprises, l'AFC a décidé de mettre en place une transmission électronique des décomptes TVA dans le cadre du projet stratégique egovernment. Ainsi, depuis cette fin juin, il est possible de transmettre le décompte par voie électronique avec l'e-TVA.

Crésus fait oeuvre de pionnier

L'éditeur Epsitec SA, développeur des logiciels Crésus, est heureux de pouvoir proposer à ses clients l'accès à l'e-TVA depuis son logiciel de comptabilité.

Crésus est le premier logiciel à proposer en standard l'e-TVA. Il devient ainsi encore plus aisé de préparer un décompte TVA, puis de le transmettre à l'AFC. La saisie manuelle devient superflue, car le logiciel se charge de tout : calcul de la TVA, production du décompte et génération du fichier destiné à l'e-TVA.

Comme Crésus garde une trace de tous les décomptes transmis, il peut tenir compte automatiquement des corrections apportées sur les trimestres précédents. « L'entreprise assujettie à la TVA évite ainsi des intérêts de retard dus à des décomptes incomplets » précise Pierre Arnaud, directeur de la société yverdonnoise.

La transmission du décompte e-TVA se fait depuis le portail de l'AFC en téléchargeant un fichier XML. Cette opération peut être réalisée par le comptable ou par la fiduciaire en charge de sa comptabilité.

Évolutions à venir

L'AFC promet jusqu'à fin 2019 une transmission directe du décompte e-TVA depuis le logiciel comptable, sans que l'utilisateur ne doive télécharger manuellement de fichier. « Nous attendons avec impatience cette dernière étape qui rendra l'e-TVA encore plus attrayante » conclut Pierre Arnaud.

Communiqué complet: https://www.cresus.ch/downloads/misc/presse/2018-06-27-e-TVA.pdf

Contact:

Pierre Arnaud, directeur
0848 27 37 87
arnaud@epsitec.ch

Medieninhalte

Décompte e-TVA pour l'Administration fédérale des contributions. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100021962 / L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Epsitec SA/Gilles Gfeller"

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100021962/100817320 abgerufen werden.